

Survolo

Le journal de la MRC de Charlevoix



Édition avril 2025

Évaluation foncière	Page 2
Schéma d'aménagement et de développement	Page 2
S'adapter aux changements climatiques	Page 3
La culture au quotient	Page 4
Patrimoine bâti	Page 5
Transformation, innovation et économie sociale	Page 6
Habitation abordable	Page 7
Actions concrètes en immigration	Page 8
Cafés-rencontres et ateliers thématiques pour les aînés	Page 9
Agrile du frêne et restrictions	Page 10
Gestion des matières résiduelles	Page 11

Programmation du service d'évaluation foncière



Par **Luc Larouche**
technicien en évaluation
et responsable
du service d'évaluation



Ce printemps, le service d'évaluation de la MRC de Charlevoix procédera au traitement des permis émis (construction nouvelle, rénovation, démolition, etc.) et de l'inventaire du milieu permanent en mode continu (inspection datant de plus de 8 ans) dans chaque municipalité.

Il y aura des visites à L'Isle-aux-Coudres et aux Éboulements suite aux ventes réalisées en 2021, 2022, 2023 et 2024 (rôles d'évaluation qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026).

Veillez prendre note que nos inspecteurs sont munis d'un dossard et de leur carte d'identité en tout temps afin d'être faciles à identifier.

Les inspecteurs en évaluation de la MRC de Charlevoix sont :

Daniel Marier
418 435-2639, poste 6008

Dominique Tremblay
418 435-2639, poste 6031

Rénauld Duchesne
418 435-2639, poste 6033

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec Luc Larouche, responsable du service, au numéro 418 435-2639, poste 6006.

Aménagement du territoire

Le schéma d'aménagement et de développement : un outil de planification et de vision régionale collective



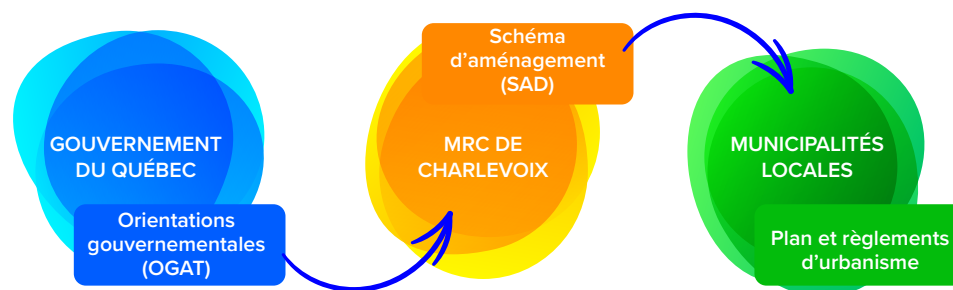
Par **Marylène Thibault**
Coordonnatrice à
l'aménagement du territoire



À la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en décembre 2024, la MRC de Charlevoix entreprend de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD). Cet exercice s'étalera sur une période de trois ans. C'est l'occasion pour la MRC d'intégrer de nouveaux objectifs pour l'avenir de la région, notamment concernant l'adaptation aux changements climatiques, l'accès au logement, la mobilité active et la mise en valeur du patrimoine et des paysages.

Ce nouveau schéma sera organisé en grands thèmes, selon une approche transversale, indispensable à la bonne gestion de notre territoire. La MRC s'assurera ainsi d'être cohérente avec ses autres outils de planification, comme le Plan climat, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ou encore le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

La MRC communiquera sur l'état d'avancement de la révision via son site Internet et ses réseaux sociaux. Différentes formules de consultation sont prévues et seront précisées dans les prochains mois. N'hésitez donc pas à nous suivre et à rester informés de l'avancement de ce beau dossier régional !



<https://www.mrccharlevoix.ca/mrc/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/revision-du-schema-damenagement/>

RCI Affectation forestière

En février 2023, la MRC de Charlevoix a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour limiter les développements d'hébergement commercial et de villégiature en zone forestière privée. Cette mesure a permis d'amorcer une réflexion et de consulter la population sur les enjeux liés à ces projets. Suite à ces consultations, la MRC travaille actuellement sur un projet de règlement qui viendra modifier le schéma d'aménagement et de développement actuel afin d'encadrer ces développements tout en tenant compte des préoccupations locales et des particularités du milieu. Une consultation publique sera organisée une fois le projet de règlement complété. Demeurez à l'affût !

S'adapter aux changements climatiques, ça veut dire quoi?



Par Josée Bouchard
M.ATDR, conseillère
en transition climatique



Dans la dernière édition du journal, on vous présentait le plan climat de la MRC de Charlevoix. Ce plan, en cours d'élaboration, inclut une démarche d'adaptation aux changements climatiques.

S'adapter pour mieux protéger notre territoire

L'adaptation aux changements et aux risques climatiques est essentielle pour les municipalités. Cette démarche repose sur plusieurs étapes clés, dont la première consiste à identifier les aléas susceptibles d'affecter le territoire et ses habitants. Qu'il s'agisse d'inondations, d'épisodes de chaleur extrême, d'érosion côtière ou de tempêtes violentes, chaque municipalité doit analyser les risques spécifiques à son environnement afin de mieux s'y préparer.

Une fois ces aléas répertoriés, il devient possible d'élaborer des stratégies adaptées pour atténuer leurs impacts.

Voici des exemples :

Inondations



Solutions possibles :

- Réfection du réseau d'égouts
- Construction de bassins de rétention des eaux de pluie
- Révision des règlements d'urbanisme

Vagues de chaleur



Solutions possibles :

- Aménagement d'espaces verts
- Campagne de sensibilisation sur les comportements à adopter en cas de vague de chaleur

On doit retenir que pour un même aléa, plusieurs solutions peuvent être utiles. De plus, leur mise en place peut :

- Générer des retombées positives, comme l'accroissement de la biodiversité;
- Représenter un investissement rentable, car on évalue que chaque dollar investi en adaptation peut permettre d'économiser entre 10 \$ et 15 \$ qui auraient été dépensés pour réagir à une catastrophe.

Enfin, il importe de mentionner que la mise en place de mesures d'adaptation peut être complexe. Une bonne planification est requise pour éviter la maladaptation, c'est-à-dire aggraver ou déplacer un problème, plutôt que de l'atténuer.



Exemple de maladaptation : un enrochement destiné à protéger une habitation peut accélérer l'érosion des rives voisines.



Pour en savoir plus, visionnez cette courte animation sur l'adaptation : <https://www.ouranos.ca/fr/capsules-video/sadapter-changements-climatiques>

La culture au quotidien, un soutien au dynamisme culturel



Photo MRC de Charlevoix



Photo Yolande Harvey



Par Annie Vaillancourt
agente de
développement culturel



Photo Clément Rondeau

La MRC de Charlevoix a renouvelé tout récemment l'Entente de développement culturel convenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les trois prochaines années.

Visant ultimement à contribuer à l'épanouissement individuel et collectif, cette Entente favorise la participation citoyenne au développement culturel, le renforcement de l'identité locale ainsi que le sentiment d'appartenance et contribue au dynamisme économique et social.

Plaçant les citoyens au cœur des interventions, la MRC de Charlevoix souhaite façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture. Pour ce faire, elle dispose de **différents fonds** lui permettant d'accorder un soutien financier à la réalisation d'initiatives locales.

- Fonds destiné au patrimoine culturel (exemples : projets de valorisation et projets de transmission des savoir-faire)
- Fonds destiné à la jeunesse (exemples : projets de médiation culturelle et tenue d'ateliers intergénérationnels)
- Fonds destiné au développement culturel (exemples : projets de médiation culturelle, de cocréation, de concertation de différents acteurs, d'initiation aux arts)

Dans le cadre de ces fonds, les acteurs du milieu (OBNL et municipalités locales) peuvent présenter, en continu durant l'année, des projets pouvant viser, entre autres, les clientèles suivantes :

- la communauté en général;
- les jeunes, les familles et les personnes âgées spécifiquement;
- les populations vulnérables et marginalisées;
- les acteurs culturels.

Pour ce faire, contactez Annie Vaillancourt (availlancourt@mrccharlevoix.ca ou 418 435-2639, poste 6013) afin de valider l'admissibilité du promoteur ainsi que du projet, et obtenir le détail de la marche à suivre.



Photo Karine Dufour

Transformation et innovation : le duo gagnant des entreprises en 2025



Par Anne Scallon
directrice du service de
développement local et
entrepreneurial (SDLE)



En 2025, les défis que les entreprises doivent relever sont nombreux et diversifiés : que l'on parle de main d'œuvre, d'environnement, de changements politiques ou économiques, l'adaptation prend tout son sens. Dans un contexte où tout change très vite, les entreprises qui veulent demeurer compétitives doivent prendre un virage pour maintenir ou améliorer leur compétitivité en innovant.

Mais qu'est-ce que l'innovation?

L'innovation, c'est la recherche constante d'amélioration de l'existant. Elle peut prendre la forme d'une idée originale, d'une amélioration, d'une solution existante ou de l'intégration d'une nouvelle technologie. Elle se distingue donc de l'invention qui vise à créer du nouveau.

Dans l'équipe du SDLE, nos conseillères en développement économique, Mylène Armstrong et Claudine Labrie, ont toutes deux obtenues leur attestation de conseillères en innovation (niveau 1) et font partie du réseau du Conseil de l'innovation du Québec. Elles sont là pour aider les entrepreneurs à réaliser leurs projets d'innovation en les accompagnant et en les outillant pour imaginer, créer et mettre en place des actions concrètes.



Et la transformation numérique dans tout ça?

La transformation numérique est une innovation non négligeable dans une entreprise qui consiste à intégrer une technologie qui permettra une plus grande connectivité. Avant d'amorcer une démarche, il faut bien planifier ce projet d'investissement numérique pour qu'il soit réussi en impliquant l'équipe et les processus déjà en place.

Que faut-il retenir ?

L'important à retenir c'est que l'innovation apporte une valeur ajoutée, que ce soit en gagnant du temps, en réduisant les coûts, en rendant un service plus accessible ou en répondant à un besoin nouveau. Mais, comme tout changement dans une entreprise, elle demande de la planification!

L'économie sociale : une force collective au service de l'humain



Par Mylène Armstrong
conseillère en
développement économique



Les entreprises d'économie sociale sont des coopératives et des organismes à but non lucratif avec un volet marchand. Elles font partie intégrante de l'économie locale en offrant des produits et services principalement de proximité. Donc par et pour les gens d'ici.

C'est le café ou le bistro du coin, le camp de vacances des enfants, ou encore ces équipes qui taillent les arbres au printemps. Ce sont aussi ceux qui s'investissent pour préserver et mettre en valeur notre environnement, tout en sensibilisant jeunes et moins jeunes aux bienfaits de la nature au quotidien. C'est le festival qui nous fait vibrer, les musées qui nous émerveillent, mais aussi la buanderie commerciale qui soutient des dizaines d'entreprises touristiques locales tout en favorisant la réinsertion professionnelle. Sans oublier la coop de santé, qui offre des soins de proximité à la population et facilite la gestion administrative du personnel médical pour assurer le bon fonctionnement de la clinique.

L'économie sociale est donc bien présente dans le paysage économique de la MRC de Charlevoix et elle offre une solution intéressante pour le

maintien du tissu économique : le repreneuriat collectif. Alors que les économies locales sont à risque de se dévitaliser en raison du manque de relève pour les entrepreneurs prêts à prendre leur retraite, des groupes d'employés, de consommateurs, de citoyens se mobilisent pour racheter des entreprises bien établies et viables. En tant que citoyen, chacun peut s'impliquer activement dans l'économie de sa communauté, comme membre, consommateur local, administrateur ou bénévole sur un comité stratégique ou pour la réalisation d'un événement.

Il ne faut surtout pas voir une opposition entre entreprises d'économie sociale et entreprises privées. Ces deux volets de notre économie sont complémentaires et intimement liés.

NOTRE ÉQUIPE EST LÀ POUR BIEN VOUS ORIENTER DANS VOS DÉMARCHES :
sdle@mrccharlevoix.ca OU 418 435-2639, POSTE 6900.

Habitation abordable, la MRC est en action



Par Mylène Armstrong
conseillère en
développement économique



Comme partout au Québec, la MRC de Charlevoix est confrontée à une problématique croissante en matière d'accès à l'habitation abordable, autant pour les locataires que pour les propriétaires. Elle contribue directement aux difficultés de recrutement des employeurs de la région, elle plonge des ménages dans des situations de grande précarité, elle exerce une pression indue sur les services sociaux et communautaires, elle crée des tensions sociales, notamment en lien avec le tourisme, l'immigration, etc.

Depuis avril 2024, le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) a soutenu plus de 259 personnes, traité 48 situations liées à l'itinérance ou à un risque élevé d'instabilité résidentielle et effectué plus de 122 références vers des organismes du milieu dans la MRC de Charlevoix, afin de favoriser l'accès à un logement sécuritaire et sain pour tous.

La MRC participe au Comité en itinérance et instabilité résidentielle de Charlevoix (CIIRC), une concertation régionale initiée en janvier 2024 qui regroupe actuellement une vingtaine d'organisations membres.



Office régional d'habitation de la
MRC de Charlevoix
418 435-2850 ou direction@orhmrcc.ca

La MRC a fait le choix de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social en octobre 2024, ce qui a permis la création de l'Office régional d'habitation de la MRC de Charlevoix (ORHMRCC). Les services de l'ORHMRCC sont multiples : la gestion d'immeubles d'habitation sociale, l'accès aux logements subventionnés, l'accompagnement sociocommunautaire et le service d'aide à la recherche de logement (SARL).

Un levier financier important

La MRC alloue un montant de 1,2 M\$ sur 6 ans à même son Fonds éolien d'innovation et de développement régional, soit 200 000 \$ par municipalité, pour la réalisation de projets de logements sociaux. Ces sommes ont déjà contribué à deux projets dont la construction s'amorce cette année : Habitation Petite-Rivière, à Petite-Rivière-Saint-François, avec 20 logements et Habitations La Lumière, à Baie-Saint-Paul, avec 42 logements.

Un premier Plan d'action en matière d'habitation abordable et durable

La MRC a pris l'initiative de créer un comité qui travaille actuellement au développement d'un premier Plan d'action en matière d'habitation abordable et durable pour exercer un leadership qui favorisera la mise en place de solutions concrètes, efficaces et pérennes en réponse aux défis actuels et anticipés.

Avec plusieurs partenaires, la MRC s'implique dans le Lab Créatik en habitation abordable et collective. Grâce à cette approche immersive et collaborative, les participants explorent des modèles innovants et cocréent des solutions durables et inclusives.

En 2021 sur le territoire de la MRC de Charlevoix



1 ménage sur **3** de la MRC
de Charlevoix est locataire,
soit **1 765** ménages

Source : CIUSSS de la Capitale-Nationale



1 ménage locataire sur **5**
consacre plus de **30%**
de son revenu brut pour se loger
(environ 335 ménages)

Faciliter l'accueil, l'intégration et la participation des nouveaux arrivants avec des actions concrètes



Par Abdelkarim El Karmoudi
chargé de projet en
développement territorial



Une trousse d'accueil pour faciliter l'installation et l'intégration

La trousse contient des renseignements sur les aspects pratiques de la vie quotidienne, tels que le logement, le transport, la santé et l'éducation. Elle présente également les ressources et les contacts utiles pour accompagner et orienter les nouveaux arrivants dans leur processus d'installation, de même que les étapes importantes à ne pas oublier dans les jours suivant l'arrivée dans Charlevoix. L'outil se présente sous la forme d'un livret numérique, accessible en ligne sur les sites Internet des MRC et des partenaires. Une version papier est disponible dans les bureaux des municipalités et des organismes partenaires ainsi que dans les points de service du CIUSSSCN. Des copies seront également distribuées aux employeurs souhaitant l'avoir en main. Cet outil a été conçu conjointement par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN) et le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Charlevoix.



<https://www.mrccharlevoix.ca/services-aux-citoyens/accueil-des-nouveaux-arrivants/>



Une série de conférences offertes aux employeurs de la région!

Sous la thématique « Comprendre l'immigration : un parcours essentiel », six conférences ont visé à mieux outiller les acteurs de notre région sur le parcours des personnes immigrantes et à favoriser leur intégration en emploi et dans la communauté. Les différents thèmes abordés ont porté sur l'embauche des personnes immigrantes, les nouvelles mesures en immigration, l'ouverture face à la diversité, la gestion de conflits en milieu de travail, les bonnes pratiques RH et la valorisation des travailleurs immigrants.

À ne pas manquer dans les médias

Depuis février, une toute nouvelle chronique interculturelle est diffusée sur les ondes de CIHO FM Charlevoix. Chaque mardi à 17 h 15, Nicky Thomas aborde divers enjeux liés à l'immigration.

De plus, la deuxième saison de Charlevoix en commun sera bientôt à l'écran! Produite en collaboration avec TVCO, cette série sera diffusée sur la chaîne 706 ainsi que sur les différentes plateformes de la MRC.

Des bons coups



La MRC de Charlevoix a brillé lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités. Abdelkarim a coanimé l'atelier « L'Accueil des immigrants – Comment favoriser le dialogue lorsqu'il est question de perceptions négatives sur l'immigration? », renforçant ainsi notre engagement pour déconstruire les stéréotypes.



Le Mois de l'histoire des Noirs a été souligné en février dernier au Domaine Forget et à La Fascine. Ces événements ont permis de mettre en avant la contribution des communautés noires à notre territoire, tout en créant un espace de dialogue et de célébration.

Photo Yves Osner Dorvil

CES ACTIONS SONT RELIÉES AU PLAN D'ACTION D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE PLEINE PARTICIPATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS 2022-2025 ET SONT RENDUES POSSIBLES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Municipalité amie des aînés (MADA)



Par Isabelle Lapierre
chargée de projet
pour la démarche MADA



La finalité de la démarche MADA est de créer une culture d'inclusion sociale, et ce, peu importe l'âge des individus et leurs capacités. La politique MADA de la MRC de Charlevoix 2020-2030 vise à soutenir le vieillissement actif et en santé des aînés grâce à des actions concrètes partout sur son territoire.

CAFÉS-RENCONTRES

Des conférences gratuites sur différents sujets importants se tiendront dans les prochains mois, ne manquez pas ces rendez-vous!

PREMIERS SOINS

29 avril | 9 h 30 à 11 h

Centre communautaire de Saint-Urbain (359, rue Sainte-Claire)

16 mai | 13 h 30 à 15 h

Ancrage de L'Isle-aux-Coudres (3423, chemin des Coudriers)

DÉMYSTIFIER LA MALADIE D'ALZHEIMER

30 avril | 9 h 30 à 11 h

Maison Mère à Baie-Saint-Paul (63, rue Ambroise-Fafard)

30 avril | 13 h 30 à 15 h

Salle municipale des Éboulements (2335, route du Fleuve)

BIENTRAITANCE EN CONTEXTE DE PROCHE AIDANCE

3 juin | 9 h 30 à 11 h

Maison Mère à Baie-Saint-Paul (63, rue Ambroise-Fafard)

10 juin | 9 h 30 à 11 h

Coopérative de Solidarité L'Affluent à Petite-Rivière-Saint-François (1300, rue Principale)

CURATELLE, PROCURATION, TUTELLE, ETC.

3 juin | 13 h 30 à 15 h

Centre communautaire de Saint-Urbain (359, rue Sainte-Claire)

AIDE MÉDICALE À MOURIR

15 septembre | 13 h 30 à 15 h 30

Chalet des sports de Saint-Hilarion (306, chemin Principal)

24 septembre | 13 h 30 à 15 h 30

Salle municipale des Éboulements (2335, route du Fleuve)

PRÉVENTION DES FRAUDES

16 septembre | 9 h 30 à 11 h

Coopérative de solidarité l'Affluent à Petite-Rivière-Saint-François (1300, rue Principale)

30 septembre | 9 h 30 à 11 h

Maison Mère à Baie-Saint-Paul (63, rue Ambroise-Fafard)

17 octobre | 9 h à 10 h 30

Ancrage de L'Isle-aux-Coudres (3423, chemin des Coudriers)

ATELIERS THÉMATIQUES

sur les fraudes et la navigation Internet sécuritaire offerts gratuitement!

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

14 mai | 13 h 30 à 15 h 30

Salle Desjardins de l'aréna Luc et Marie-Claude à Baie-Saint-Paul (11, rue Forget)

EXPLORATION DES PROGRAMMES ET SERVICES POUR LES AÎNÉS SUR CANADA.CA

5 juin | 13 h 30 à 15 h 30

Ancrage de L'Isle-aux-Coudres (3423, chemin des Coudriers)



Le 13 mars dernier, l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA) de l'Université Laval a reçu 4 295 651 \$ du gouvernement fédéral pour cibler et réduire les obstacles à l'inclusion sociale des personnes aînées en situation de vulnérabilité de 55 ans et plus de la région de Charlevoix. Ces fonds proviennent du programme pancanadien Nouveaux Horizons pour les aînés.

Le projet a pour titre « Démarche collective pour l'inclusion sociale des personnes aînées de Charlevoix ». Son but est de favoriser l'inclusion sociale des personnes aînées qui habitent dans Charlevoix, avec une attention particulière portée à celles habitant en périphérie des centres urbains de La Malbaie et Baie-Saint-Paul.

Dans le cadre de ce projet de cinq ans, l'équipe de l'Institut collaborera étroitement avec des organisations locales pour mettre en place des activités et des programmes ainsi que pour diffuser des campagnes de sensibilisation. L'objectif principal est d'offrir des services intégrés et des mesures de soutien pour les personnes aînées en situation de vulnérabilité, y compris des visites d'amitié.



En partenariat avec :



VOUS DÉSIREZ AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'UN DES PROJETS :
isabellelapierre.mrccharlevoix@gmail.com OU 418 435-2639, POSTE 6900.

Agrile du frêne: restrictions en vigueur



Par Jérôme Fournier
ingénieur forestier



L'agrile du frêne, insecte exotique (coléoptère) venu du nord-est de l'Asie, a été détecté pour la première fois au Canada en 2002, bien qu'il soit probablement arrivé dès les années 1990. Inoffensif pour la santé humaine, cet insecte est un redoutable ravageur des forêts québécoises. Il s'attaque exclusivement aux frênes, qu'ils soient en pleine santé ou affaiblis, qu'ils se trouvent en ville ou en forêt.

Bien que les insectes matures causent des dommages au feuillage des arbres, ce sont les larves qui en provoquent la mort en creusant des galeries sous l'écorce pour s'alimenter.

Les principaux signes d'infestation sur les frênes sont :

- le dépérissement de la cime;
- les déformations de l'écorce;
- les trous d'émergence des larves;
- la présence de pousses adventives sur les arbres infestés.



IMPORTANT

Actuellement, tout bois de chauffage, peu importe l'essence, ne peut être déplacé hors du territoire de la MRC de Charlevoix sans autorisation de l'ACIA. Il en est de même pour tous les produits du bois spécifiques au frêne.

Ainsi, lorsque les premiers signes d'attaque deviennent apparents, c'est que les frênes sont déjà bien colonisés et les probabilités de leur redonner toute leur vigueur d'origine sont essentiellement nulles. Cette réalité pourrait être difficile à accepter pour les propriétaires de frênes à valeur esthétique sur terrain résidentiel.

L'aire de répartition de l'agrile du frêne continue de s'étendre par dispersion naturelle au Québec. Toutefois, l'avancée de l'insecte est grandement favorisée par le déplacement de produits du frêne infestés d'une région à une autre. Ceci est notamment le cas du bois de chauffage à des fins domestiques ou récréatives. Ainsi, à la suite de la détection de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul en 2023, tout le territoire de la MRC de Charlevoix a récemment été inclus à la liste des zones réglementées à l'égard de l'agrile du frêne par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'objectif de l'ACIA consiste à freiner la propagation de l'insecte causée par la population à partir de zones qui deviennent strictement réglementées au niveau du déplacement de certains produits du bois ainsi que des véhicules servant à leur transport.



Pour toute information supplémentaire, visitez le <https://inspection.canada.ca/fr/protection-vegetaux/especes-envahissantes/directives/produits-forestiers/03-08/zones-reglementees>

Gestion des matières résiduelles



Par Isabelle Tremblay
coordonnatrice
en environnement



Horaires des collectes spéciales SUR RÉSERVATION!

Vous devez remplir le formulaire en ligne ou communiquer avec nous au 418 435-2639, poste 6012 ou à gmr@mrccharlevoix.ca avant la date limite!

RÉSIDUS VERTS – Durant la semaine du 12 mai 2025

Vous devez réserver d'ici le 7 mai, 16 h.

Attention : Les sacs de plastique sont refusés.

Contenants autorisés :



Contenant réutilisable



Sac papier



Boîte de carton

En tout temps, vous pouvez mettre les résidus verts dans le bac brun!



COLLECTE DES ENCOMBRANTS – Durant la semaine du 26 mai 2025

Vous devez réserver d'ici le 21 mai, 16 h.

Acceptés : 6 articles par résidence, poids maximal de chaque article = 125 kg.



Acceptés



Refusés

Interdits : Matériaux de construction, appareils réfrigérants, pneus, appareils électroniques et résidus domestiques dangereux.

En tout temps, vous pouvez aller porter vos encombrants à l'Écocentre!

NOUVEAUTÉS dans le bac de récupération!

Suite à la réforme de la collecte sélective, le gouvernement a mis en place un organisme de gestion désigné qui se nomme Éco-Entreprise Québec (ÉEQ). **Il y a maintenant de nouvelles matières acceptées!**

DEUX QUESTIONS À SE POSER!

- 1 Est-ce que c'est un contenant, un emballage ou un imprimé?
- 2 Est-ce que c'est en plastique, métal, verre, papier ou carton?



Si vous répondez **OUI** aux deux questions → ça va dans le bac bleu!



Exceptions:

- Produits domestiques dangereux (RDD) [ex.: aérosols, piles, etc.]
- Emballage de protection en polystyrène [ex.: protège une TV, un frigo, etc.]

CONTENANTS

- **Cartons et papiers :** Boîtes en carton
- **Métaux :** Boîtes de conserve, canettes, assiettes d'aluminium
- **Plastiques :** Bouteilles, contenants de plastique (ex.: yaourt, margarine, jus)
- **Verre :** Bouteilles, pots, bocaux sans bouchon ni couvercle



EMBALLAGES

- **Cartons et papiers :** Boîtes en carton, enveloppes, sacs de papier, papier d'emballage
- **Plastiques :** Emballages en plastique rigide (barquettes, pots de yaourt), sacs de plastique, pellicules de plastique (faire un sac de sacs et pellicules avec les plastiques souples)
- **Métal :** papier d'aluminium



IMPRIMÉS

- Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, factures, coupons de caisse
- Livres, catalogues
- Autocollants



Écocentre de Saint-Urbain

7, rue du Parc industriel,
Saint-Urbain

Avril à mi-novembre

Lundi au samedi
9 h à 16 h 45

Écocentre de L'Isle-aux-Coudres

14, chemin Pedneault
Isle-aux-Coudres

Avril à mi-novembre

Mercredi et samedi
9 h à 16 h 45

Écoboutique de Saint-Urbain

7, rue du Parc industriel, Saint-Urbain

Avril à octobre

Mardi et samedi

10 h à 12 h / 12 h 30 à 15 h 30

TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SE RETROUVENT SUR NOTRE SITE INTERNET : <https://www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/>



Notre vision

Collectivité inclusive, créative,
dynamique et entrepreneuriale

Ouverte à la diversité

Un vecteur du développement durable de son territoire



Sous la direction de
Myriam Gauthier,
conseillère en
communication
et en administration
à la MRC de
Charlevoix

Siège social

4, place de l'Église
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T2
Téléphone : 418 435-2639
Télécopieur : 418 435-2666
Courriel : mrc@mrccharlevoix.ca

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

6, rue Saint-Jean-Baptiste, local 102
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1L7
Téléphone : 418 435-2639
Télécopieur : 418 435-0126
Courriel : sdle@mrccharlevoix.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux!



AGENCE
LaTypo.
CRÉATIVE

Production Latypo, filiale des Éditions Nordiques